



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

**Avis public** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 25 juin 2026, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Prévost et Saint-Jérôme et de la municipalité de Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Ville de Prévost : règlements 842-01 et 843-08 ;
- Saint-Jérôme : règlements 0350-002, 0351-010, 0363-001 et 0350-004 ;
- Sainte-Sophie : règlements 1470-2026 (2026-10), 1471-2026 (2026-11), 1472-2026 (2026-12) et 1473-2026 (2026-13).

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal des villes de Prévost et Saint-Jérôme, de la municipalité de Sainte-Sophie ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au [www.mrcrdn.qc.ca/](http://www.mrcrdn.qc.ca/).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26<sup>e</sup> jour de juin 2026.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier